

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré:

Mo
b:***25028538***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**19 FEV. 2025****Greffé**
Pour le Greffier**N° d'entreprise : 0464.001.973****Dénomination**(en entier) : **GOLZINNE**

(en abrégé) :

Forme juridique : SA**Siège : Place Saint Cornélis 2 - 5032 BOSSIERE**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : DEMISSIONS - NOMINATIONS

Lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2024:

L'Assemblée Générale décide de désigner comme nouvel administrateur : Bernard KENGEN. Son mandat prendra effet le 13/05/2024 et aura une durée déterminée de 6 ans et se terminera donc à la date de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2030 sous réserve de réélection. Ce mandat sera rémunéré, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide de désigner comme nouvel administrateur : la Baronne Caroline de Vinck. Son mandat prendra effet le 13/05/2024 et aura une durée déterminée de 6 ans et se terminera donc à la date de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2030 sous réserve de réélection. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Bernard KENGEN,
Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature